



**2018 DAC 358** : Approbation de conventions de partenariat entre les conservatoires de la Ville de Paris et des acteurs locaux du champ social

## **PROJET DE DELIBERATION**

### **EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Les 17 conservatoires municipaux d'arrondissement ainsi que le conservatoire à rayonnement régional de Paris occupent une place particulière dans le dispositif d'enseignement artistique de la capitale en proposant à plus de 20.000 jeunes une offre de qualité en art dramatique, danse et musique.

Conformément aux engagements qui ont été pris devant le Conseil, une réforme des conservatoires a été initiée en 2015 afin d'accroître le nombre de places disponibles et diversifier le profil des élèves. Ces objectifs passent par le renforcement des liens avec l'école, la création de nouvelles filières collectives ainsi que le développement de partenariats avec des structures associatives locales et nationales intervenant dans les champs sociaux et culturels.

Dans cette perspective, des accords ont été noués avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance, les équipes de la Réussite Éducative à Paris (Groupement d'Intérêt Public), les Maisons d'enfants à caractère social. Ces partenariats visent à faciliter l'accès à une scolarité en conservatoire au bénéfice d'enfants empêchés ou éloignés des dispositifs culturels. Ils permettent chaque année à une soixantaine de jeunes âgé.e.s de 7 à 21 ans d'enrichir leur parcours éducatif grâce à une pratique artistique de qualité.

Au niveau local, les conservatoires ont noué des liens avec les associations de quartier engagées dans le renforcement du lien social, l'amélioration de la qualité de vie, l'accès à la culture et à l'éducation. Les centres sociaux sont ainsi devenus des partenaires des conservatoires grâce à la mise en place d'actions communes de sensibilisation artistique, dans les murs ou hors les murs, ponctuelles ou récurrentes, permettant à ces jeunes issu.e.s des quartiers populaires, d'envisager un parcours artistique autonome qu'il n'auraient eux-mêmes pas imaginé.

Cette année, plusieurs conservatoires renouvellent et renforcent leurs partenariats alors que d'autres en initient de nouveaux :

Le conservatoire W.A. Mozart du Centre s'est associé dès 2016-2017 au Centre socioculturel Cerise afin de proposer à une quinzaine d'adolescent.e.s du centre un atelier annuel en théâtre. Le renouvellement de la convention de partenariat permet de renforcer le projet pédagogique (improvisation, travail sur le corps et la voix, trainings physique et vocal) et d'en affirmer la vocation sociale.

Travaillant en lien avec les équipes pédagogiques de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris à la consolidation du Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale (Démos), les conservatoires Darius Milhaud (14<sup>e</sup> arr.) et Georges Bizet (20<sup>e</sup> arr.) ont accueilli à la rentrée les enfants des quartiers ayant terminé leur cycle Démos. Leur suivi pédagogique et éducatif va se poursuivre en lien avec les structures sociales qui les encadraient jusqu'à présent. C'est dans ce cadre que des conventions de partenariat sont établies avec le Centre social Didot Broussais (14<sup>e</sup> arr.) et le Centre socio-culturel Archipélia (20<sup>e</sup> arr.), comportant également des actions de sensibilisation artistique ouvertes à l'ensemble des jeunes de ces centres (danse, chorale...). L'accueil des enfants ayant terminé leur cycle Démos au sein des 11<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arr. fera également l'objet de conventions, qui seront présentées lors d'un prochain conseil de Paris.

Le conservatoire Darius Milhaud (14<sup>e</sup> arr.), anticipant sa future implantation dans le quartier de la porte de Vanves, a noué un second partenariat avec le Centre social Maurice Noguès en proposant notamment aux jeunes du centre de s'initier à la Musique Assistée par Ordinateur.

Les conservatoires Frédéric Chopin (15<sup>e</sup> arr.) et Francis Poulenc (16<sup>e</sup> arr.) ont choisi de développer de nouvelles esthétiques en danse hip-hop et dans ce cadre s'ouvrent sur leurs territoires en proposant des ateliers annuels à leurs partenaires. Dans le premier cas, le but est de créer un atelier accueillant à la fois des élèves du Conservatoire Chopin et des adolescent.e.s inscrit.e.s au centre social Foyer de Grenelle (15<sup>e</sup>). Pour sa part, le conservatoire Poulenc a décidé de proposer un atelier hip hop à des personnes isolées ou en famille qui vivaient auparavant dans la rue ou dans des hôtels sociaux. Ce partenariat à forte vocation sociale, noué avec l'association Aurore, offre la possibilité aux résident.e.s du Centre d'hébergement d'urgence La Promesse de l'Aube, à la lisière du bois de Boulogne, de pratiquer une activité épanouissante, les aidant à reprendre pied dans la vie.

Enfin, le conservatoire Jacques Ibert (19<sup>e</sup> arr.) a expérimenté au printemps 2018 la mise en place d'un atelier d'improvisation théâtrale accueillant à la fois des élèves du conservatoire et des élèves de l'École de la 2<sup>e</sup> chance. Cette structure s'adresse à des jeunes parisiens de 18 à 26 ans, domiciliés dans les quartiers Politique de la Ville, sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification. Elle leur offre la possibilité de reprendre un parcours de formation et d'accéder à un métier choisi. L'atelier d'improvisation en théâtre ayant connu un très vif succès tant auprès des élèves du conservatoire que des élèves de l'école de la 2<sup>e</sup> chance, il a été décidé de le pérenniser et de l'intégrer au cursus de l'école.

Ces partenariats font chacun l'objet d'une convention avec les associations suscitées.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer ces conventions.

La Maire de Paris